

L'utilisation des transports en commun fait partie intégrante de la vie d'une entreprise

besser virukommen

M-Pass Mobilitéitspass

L'abonnement annuel pour les salariés d'entreprises/administrations établies au Luxembourg



MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

 verkéiers
verbond



mise en place d'un nouvel abonnement à partir du 01. mai 2009



M-Pass Mobilitéitspass

Abonnement annuel
pour les salariés
d'entreprises/administrations
établies au Luxembourg

Propriétés

Mobilitéitspass

1

Le Mobilitéitspass (M-Pass) est un titre de transport spécial à tarif réduit destiné exclusivement aux salariés des entreprises/administrations établies sur le territoire du G-D de Luxembourg.



Le M-Pass est valable pour un nombre illimité de voyages dans tous les moyens de transports publics luxembourgeois. Il est valable à partir du jour de sa délivrance jusqu'au même jour 8.00 heures de l'année suivante.

Le M-Pass n'est pas nominatif. Il est établi au nom de l'entreprise/administration conventionnée.

Dans les trains, il est seulement valable en deuxième classe.

Le samedi, dimanche et jour férié, la personne accompagnant une autre personne titulaire d'un M-Pass est transportée gratuitement; ceci est valable le samedi, dimanche et jour férié jusqu'au lundi ou lendemain du jour férié 3.00 heures.

Fonctionnement

Mobilitéitspass

2

Sous réserve d'accord du Ministère des Transports, une convention est signée entre l'entreprise/administration requérante et le Verkéiersverbond. Elle est conclue pour une durée d'un an et peut être prolongée d'année en année.

Une première commande d'abonnements se fait à la date de la convention. La direction de l'entreprise/administration doit remettre au Verkéiersverbond dans des délais adaptés, sa demande établie via un formulaire M-Pass et un bon de commande signé reprenant le nombre d'abonnements M-Pass souhaité.

Le Verkéiersverbond remettra à la direction de l'entreprise/administration les abonnements M-Pass sollicités accompagnés d'une facture globale incluant la remise accordée par le Verkéiersverbond (voir tableau ci-dessous).

Le renouvellement des abonnements se fera annuellement et cela à la date anniversaire de la convention.

Le Verkéiersverbond recommande à la direction de l'entreprise/administration d'accorder à tous leurs salariés, sollicitant l'abonnement M-Pass, une remise supplémentaire d'au moins 20% (cf. tableau ci-dessous).

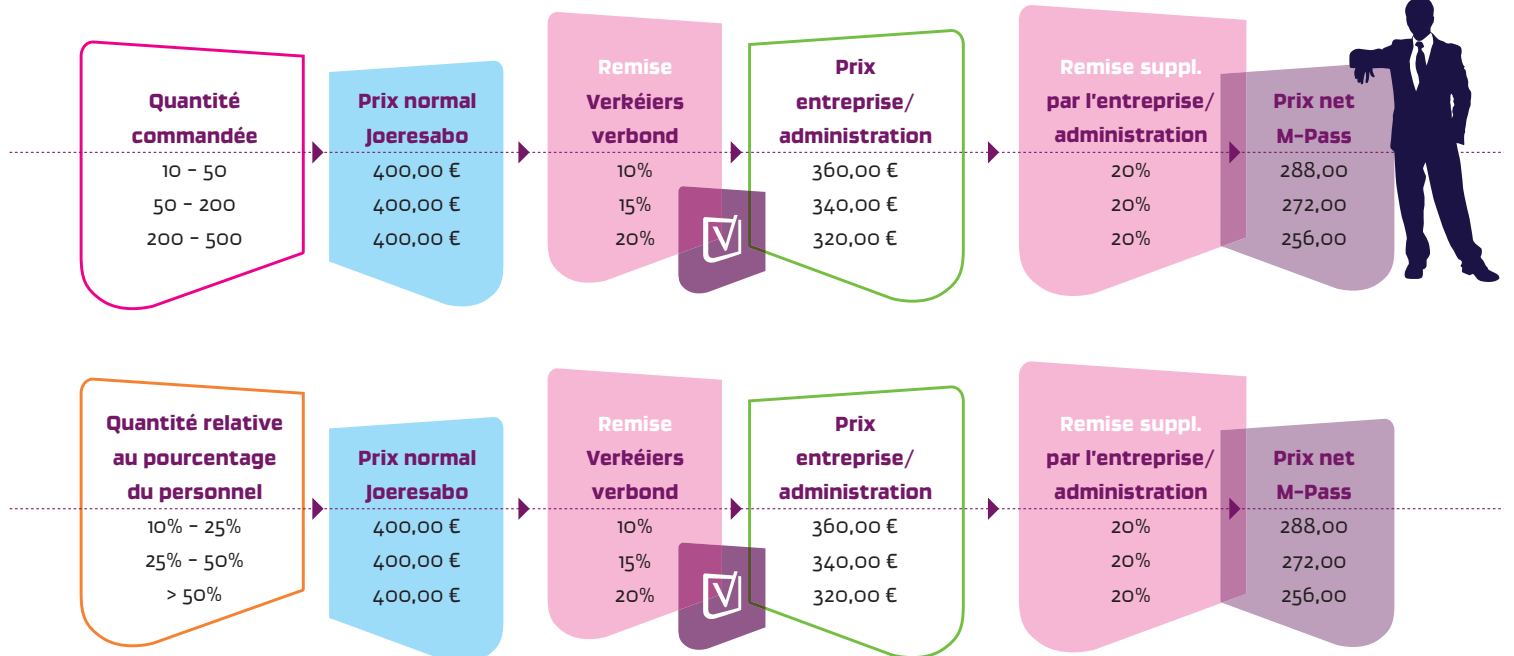
Pour pouvoir bénéficier de l'abonnement M-Pass, l'entreprise/administration doit soumettre au Verkéiersverbond une commande annuelle de minimum 10 abonnements ou minimum 10% de la totalité du personnel.

Tableau des prix et remises accordées

Mobiliteitspass

3

Choisissez la formule la mieux adaptée à vos besoins :



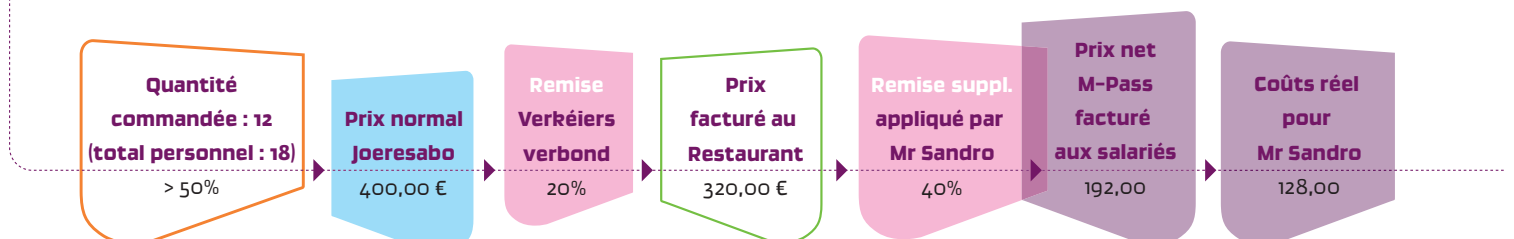
Exemple

Monsieur Sandro patron du Restaurant la Pizzeria est confronté quotidiennement au problème des parkings clients utilisés par ses salariés.

Pour y remédier, il souhaite offrir à son personnel un Mobiliteitspass à un bon prix et une alternative à la voiture pour leurs déplacements domicile-travail-domicile.

Sur 18 salariés, 3 cuisiniers et 9 serveurs répondent favorablement à l'offre, sachant qu'ils pourront bénéficier d'un abonnement annuel à tarif réduit.

Monsieur Sandro souhaite appliquer une remise supplémentaire de 40% par abonnement, ce qui fait que les bénéficiaires profiteront d'un abonnement annuel à un prix de 192,00 €.



Engagement de l'entreprise/administration

4

En signant la convention de partenariat avec le Verkéiersverbond, l'entreprise/administration s'engage à promouvoir les transports en commun et à aborder de manière globale la problématique de tous les déplacements liés à son entreprise/administration :

- ✦ les déplacements domicile/travail des salariés
- ✦ les déplacements professionnels des salariés (vers d'autres sites ou d'autres entreprises/administrations)
- ✦ les déplacements des clients, visiteurs, livreurs

Elle s'engage également dans la mesure du possible à aménager un abri de stationnement sécurisé pour les vélos et des vestiaires adaptés. Elle incite ses salariés à covoiturer en mettant en relation les candidats intéressés au covoiturage.

Engagements du Verkéiersverbond

5

Le Verkéiersverbond s'engage à fournir aux responsables les informations concernant les lignes et arrêts desservant le(s) site(s) de l'entreprise/administration.

Avec l'appui de ses conseillers en mobilité, le Verkéiersverbond s'engage à participer à des journées de sensibilisation dans l'entreprise/administration afin de promouvoir les transports en commun, la mobilité douce et alternative auprès des responsables et de ses salariés.



Les bénéfices pour l'entreprise/administration/salariés

6

De nombreux bénéfices découlent de ces démarches : diminution des coûts liés au stationnement, gain de place, amélioration du climat social et de l'ambiance, acquisition d'un personnel plus performant, bénéfice d'image, meilleur accueil des visiteurs (augmentation des places de stationnement pour les clients), etc.

Par les temps qui courent où la prise de conscience dans le domaine de l'environnement est primordiale, l'entreprise/administration a la possibilité de renforcer son image progressiste d'une entreprise/administration moderne et de contribuer directement à la protection de l'environnement, en réduisant l'émission de CO₂.

M-Pass Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Verkéiersverbond ou bien vous renseigner auprès du service des ressources humaines de votre entreprise/administration.



verkéiers
verbond



2686 57-1 mpass@cdt.lu www.mobiliteit.lu